

**CONSEIL MUNICIPAL - SESSION ORDINAIRE**  
**Vendredi 15 Avril 2022 à 20h00**  
**Session Ordinaire**

L'an deux mil **vingt-deux**, le **vendredi 15 Avril**, à vingt heures le Conseil Municipal de la Commune de BAUGY, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DARCY Jean-Claude, Maire.

**PRESENTS** : M. DARCY Jean Claude, Mme MORIN Françoise, Mme GAMBE Véronique, Mme D'HEYGERE Françoise, M. DEVANNEAUX Yann, M. DESAUNAY Stéphane.

**ABSENTS REPRESENTES** : M. DENAUW Michel représentée par Mme MORIN Françoise

**ABSENTS EXCUSES** : .....

**ABSENTS** : Mme JOSSEAUX Sophie, M. VAN HOUTEGHEM Frédéric, M. PETIT Frédéric et M. PIAT Jean Christophe

Nombre de Conseillers afférents au Conseil Municipal :	11
Nombre de Conseillers en Exercice :	11
Nombre de Conseillers Présents :	6
Nombre de Conseillers Votants :	7
Date de la Convocation :	05/04/2022
Date de l'Affichage :	05/04/2022

**ORDRE DU JOUR**

- ❖ Nomination de la Secrétaire de Séance
- ❖ Approbation de la Séance du 1<sup>er</sup> Avril 2022

- ↳ Délibération n°5/2022 – Vote du Compte Administratif 2021
- ↳ Délibération n°6/2022 – Vote du Compte de Gestion 2021
- ↳ Délibération n°7/2022 – Affectation de Résultat 2021
- ↳ Délibération n°8/2022 – Vote du Budget Primitif 2022
- ↳ Délibération n°9/2022 – Fixation Taux des Taxes Foncières et Cotisation Foncière des Entreprises pour l'année 2022

- ❖ Informations
- ❖ Questions Diverses

◆ **Nomination du Secrétaire de Séance**

Mme D'HEYGERE Françoise a été désignée Secrétaire de Séance.

◆ **Approbation de la Séance Précédente du 1er Avril 2022**

Le Conseil Municipal adopte le compte-rendu de la réunion du 1<sup>er</sup> Avril 2022, à l'unanimité.

*Vote exprimé par le Conseil Municipal*

Unanimité où

A ... voix **POUR** A ... voix **CONTRE** A ... voix **ABSTENTION(S)**

◆ **Délibération 5-2022 : Vote du Compte Administratif 2021**

Il est procédé à l'élection du Président de Séance pour le vote du Compte administratif 2021 : Mme MORIN Françoise a été élu Présidente.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme MORIN Françoise, délibérant sur le Compte Administratif 2021 dressé par Monsieur DARCY Jean Claude, Maire, qui peut se résumer comme suit :

		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Réalisations de l'Exercice</b>	Section de Fonctionnement	194 211.17 €	226 822.19 €
	Section d'Investissement	214 279.10 €	70 599.19 €
<b>Report de l'Exercice N-1</b>	Report en Section de Fonctionnement	0.00 €	60 831.22 €
	Report en Section d'Investissement	0.00 €	119 484.54 €
<b>Restes à Réaliser</b>	Section de Fonctionnement	0.00 €	0.00 €
	Section d'Investissement	0.00 €	0.00 €
	<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>408 490.27 €</b>	<b>477 737.14 €</b>

Considérant que Monsieur DARCY Jean Claude, Maire, s'est retiré pour laisser la Présidence à Mme MORIN Françoise pour le vote du Compte Administratif 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le Compte Administratif 2021, tel que présenté.

*Vote exprimé par le Conseil Municipal*

**Unanimité** où

~~A ... voix POUR A ... voix CONTRE A ... voix ABSTENTION(S)~~

◆ **Délibération 6-2022 : Vote du Compte de Gestion 2021**

Après s'être fait présenter le Budget 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal, Monsieur RAMON Philippe – Trésorier de COMPIEGNE accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et à payer.

Après avoir entendu le Compte Administratif 2021 et après s'être assuré que le Receveur Municipal a repris dans ses écritures le montant des soldes de l'exercice 2020 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites.

Considérant qu'il y a concordance entre les écritures du comptable et celles de l'ordonnateur, il vous est proposé de :

- Statuer sur l'ensemble des opérations effectuées entre le 1er Janvier et le 31 Décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuer sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuer sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil Municipal déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

*Vote exprimé par le Conseil Municipal*

**Unanimité** où

~~A ... voix POUR A ... voix CONTRE A ... voix ABSTENTION(S)~~

◆ **Délibération 7-2022 : Affectation de Résultat 2021**

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le Compte Administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant un excédent de fonctionnement de 93 442.24 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

➤ Résultat de l'exercice en fonctionnement (a) :	32 611.02 €
➤ Résultats antérieurs reportés en fonctionnement (b) :	60 831.22 €
➤ Résultat à affecter (a+b = c) :	93 442.24 €
➤ Solde d'Investissement (d) :	- 24 195.37 €
➤ Solde restes à réaliser d'investissement (e) :	0.00 €
➤ BESOIN DE FINANCEMENT (d+e) :	- 24 195.37 €
➤ AFFECTATION (c) :	93 442.24 €
➤ AFFECTATION EN RESERVE (1068) :	24 195.37 €
➤ REPORT EN SECTION DE FONCTIONNEMENT (002 recettes) :	69 246.87 €

*Vote exprimé par le Conseil Municipal*

**Unanimité** où

~~A ... voix POUR~~ ~~A ... voix CONTRE~~ ~~A ... voix ABSTENTION(S)~~

◆ **Délibération 8-2022 : Vote du Budget Primitif 2022**

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2022 équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 71 695.37 € pour la section d'investissement et équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 262 430.00 € pour la section de fonctionnement.

Il vous est donc proposé, après avoir délibéré, de voter le Budget Primitif 2022 tel qu'il a été présenté.

*Vote exprimé par le Conseil Municipal*

**Unanimité** où

~~A ... voix POUR~~ ~~A ... voix CONTRE~~ ~~A ... voix ABSTENTION(S)~~

◆ **Délibération 9-2022 : Fixation Taux des Taxes Foncières et Cotisation Foncière des Entreprises pour l'Année 2022**

En raison de la conjoncture actuelle, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de conserver le taux des taxes foncières et cotisation Foncière des entreprises qui avait été adopté au cours de l'année 2021 pour l'année 2022, à savoir :

- TFPB : 41.32 %
- TFPNB : 60.55 %
- CFE : 24.32 %

Il vous est donc proposé :

⇒ D'Accepter ces taux pour l'année 2022.

*Vote exprimé par le Conseil Municipal*

**Unanimité** où

~~A ... voix POUR~~ ~~A ... voix CONTRE~~ ~~A ... voix ABSTENTION(S)~~

❖ INFORMATIONS

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal qu'une réunion est organisée le Mercredi 20 Avril 2022 concernant l'évacuation des arbres de la propriété de Mme CHAPELLE Andrée.

Organisation du 14 Juillet 2022 : 45 personnes sont actuellement inscrites pour participer aux festivités du 14 Juillet 2022, Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que la Mairie prendra en charge une participation financière de 10.00 € par habitants participants.

❖ QUESTIONS DIVERSES

Néant.

Fin de la Séance : 21h25

La Secrétaire de Séance,  
Françoise D'HEYGÈRE



Le Maire,  
Jean Claude DARCY



❖ Suivant les Signatures des Conseillers Municipaux

M. DARCY Jean Claude	Mme MORIN Françoise	Mme GAMBE Véronique	Mme D'HEYGÈRE Françoise
M. DEVANNEAUX Yann	M. DESAUNAUY Stéphane	M. VAN HOUTEGHEM Frédéric  (Absent)	M. PETIT Frédéric  (Absent)
Mme JOSSEAUX Sophie  (Absente)	M. DENAUW Michel  (Représenté par Mme MORIN Françoise)	M. PIAT Jean Christophe  (Absent)	